

DASSAULT AVIATION

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 16 mai 2019

Dividende de 21,2 € par action

Quorum

Atteint pour l'Assemblée :

- . 112 actionnaires présents,
 - . 43 actionnaires représentés par un tiers,
 - . 259 pouvoirs au Président,
 - . 540 actionnaires ayant voté par correspondance,
- soit 954 actionnaires représentant au total 6 567 416 actions soit 79% des actions ayant le droit de participer au vote.

Exercice 2018 / évènements significatifs post clôture / objectifs 2019 et perspectives

M. Éric TRAPPIER, Président-Directeur Général de la Société, préside l'Assemblée. Il présente les évènements majeurs intervenus depuis la clôture de l'exercice 2018 et les activités du Groupe au cours dudit exercice 2018. Il commente ensuite les résultats 2018, les objectifs 2019 et les perspectives dans le domaine militaire et des avions d'affaires Falcon.

Après le résumé fait par les Commissaires aux comptes de leurs rapports, il répond aux questions des actionnaires.

Vote des résolutions

L'Assemblée a approuvé :

. à la majorité des voix des actionnaires votants présents, représentés ou ayant voté par correspondance, requise en assemblée générale ordinaire :

- les comptes annuels 2018 de la Société Mère se soldant par un bénéfice de 442 millions d'euros,
- les comptes consolidés 2018 du groupe Dassault Aviation se soldant en données IFRS par un bénéfice net de 572 millions d'euros,

. à l'unanimité des voix des actionnaires votants présents, représentés ou ayant voté par correspondance :

- la distribution d'un dividende de 21,2 € par action (mis en paiement à compter du 24 mai 2019) et l'affectation du solde du bénéfice non distribué au report à nouveau,

. à la majorité des voix des actionnaires votants présents, représentés ou ayant voté par correspondance, requise en assemblée générale ordinaire :

- les éléments de la rémunération versés ou attribués en 2018 au Président-Directeur Général, celui-ci n'ayant pas pris part au vote,
- les éléments de la rémunération versés ou attribués en 2018 au Directeur Général Délégué, celui-ci n'ayant pas pris part au vote,
- la politique de rémunération 2019 du Président-Directeur Général, celui-ci n'ayant pas pris part au vote,
- la politique de rémunération 2019 du Directeur Général Délégué, celui-ci n'ayant pas pris part au vote,
- le renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Lucia Sinapi-Thomas et de Messieurs Charles Edelstenne, Olivier Dassault et Éric Trappier pour quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022, ces derniers n'ayant pas pris part au vote,
- la convention réglementée relative au transfert chez Dassault Aviation des activités documentation et formation de Sogitec Industries,
- l'autorisation à donner au Conseil d'administration pour permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat d'actions ;

. à la majorité qualifiée des deux-tiers des voix des actionnaires votants présents, représentés ou ayant voté par correspondance, requise en assemblée générale extraordinaire :

- l'autorisation à donner au Conseil d'administration de réduire le capital social de la Société par annulation d'actions achetées ou à acheter dans le cadre d'un programme de rachat d'actions ;

. à l'unanimité des voix des actionnaires votants présents, représentés ou ayant voté par correspondance :

- les pouvoirs d'usage pour les formalités consécutives à l'Assemblée.
-